Image not found or type unknown

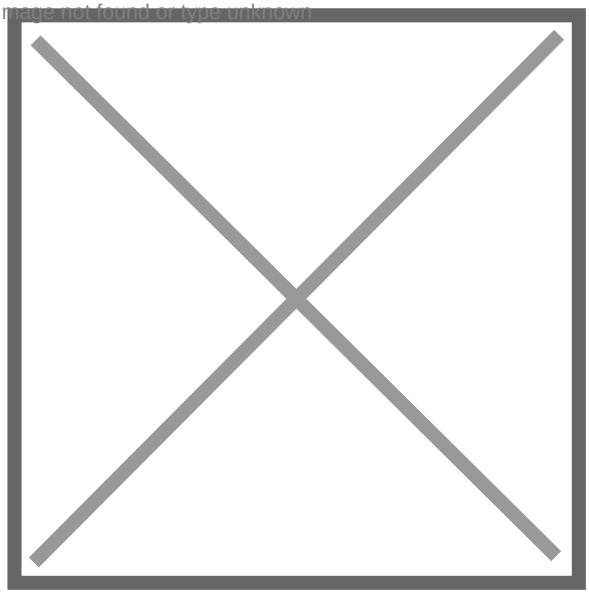

Résiliation d'un contrat "armée de terre"

Par **TR92**, le **13/08/2008** à **11:00**

Bonjour,

Militaire depuis 5ans et demi, sous-contrat, j'ai demandé récemment (le 30 juin) ma résiliation de contrat pour motif d'ordre personnel grave (Décret n°73-1219/article 21/paragraphe 3) au bénéfice d'un CDI débutant le 18 aout (l'entreprise est prete à m'attendre jusqu'au 1er septembre).

Actuellement, j'accuse un refus.(arrêté portant non-agrément n°284483) pour le motif suivant, "n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article 21 du décret susvisé" alors que c'est le même article qui ma permi d'élaborer ma demande.

Que faire, je suis prêt à tous.

Merci.

Par **yodu11**, le **30/10/2008** à **11:39**

salut,
voici comment j'ai fait :
3 ans d'armée contrat de 5 ans, or je suis tombé dans un régiment de merde, que des tocards et des alcooliques, donc pas d'avenir.

je suis allé voir mon médecin traitant pour dépression, puis j'ai vu un psychiatre, j'ai fait le

dépressif et finalement il ne veulent plus de moi a l'armée.... ça tombe bien

il ne faut pas leur faire de cadeau sinon ils ne te lachent pas avant la fin de ton contrat. moi je les ai bien eu ces gros nuls !!

bye

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés